



Règlement d'utilisation

Organisation générale

- Heures d'ouverture** La salle de lecture est ouverte de 9h00 à 17h00 du mardi au vendredi. La Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne est fermée les jours fériés.
- Annonce préalable** C'est avec plaisir que nous vous accueillons dans notre salle de lecture. Vous êtes priés de vous [annoncer](#) au préalable par écrit ou par téléphone, notamment si vous commandez une grande quantité de documents ou si votre commande concerne la section «Collection graphique, archives photographiques et peintures». Une annonce préalable est obligatoire pour la consultation des manuscrits de la section «Bongarsiana / Codices».
- Inscription** Lors de votre première visite dans la salle de lecture, vous vous inscrivez. À cette occasion, vous devez présenter une pièce d'identité valable. En signant votre formulaire d'inscription, vous acceptez le présent règlement d'utilisation.
- Registre des visiteurs** Les visiteurs de la salle de lecture sont priés de s'inscrire dans le registre des visiteurs à chaque jour de visite.
- Commande** Veuillez passer vos commandes via le panier de commande dans le catalogue en ligne des archives.
Pour commander des documents dans la salle de lecture, vous êtes priés de remplir un formulaire prévu à cet effet. En règle générale, le nombre de documents mis à disposition à une place de travail est limité à trois volumes simultanément ou à une boîte.
- Casiers** Seul le matériel nécessaire pour le travail avec les fonds tel que papier, crayons, ordinateurs portables ou livres est accepté dans la salle de lecture. Des casiers sont à disposition à l'entrée.

Salle de lecture	Dans la salle de lecture, le silence est de rigueur. Il est interdit de téléphoner, d'apporter des aliments ou des boissons et de fumer. Les visiteurs doivent respecter les consignes du personnel de la salle de lecture.
Places de travail	Les places de travail sont prévues pour la consultation des fonds. Le soir, toutes les places doivent être libérées. Elles ne peuvent être réservées que dans le cadre d'une commande de documents.
Poste informatique	L'usage du poste informatique est réservé aux recherches dans les archives et les bibliothèques.
Contrôle	Le personnel de la salle de lecture est autorisé à contrôler les visiteurs lorsqu'ils quittent la salle de lecture.
Accès et utilisation	
Utilisation	L'utilisation des fonds de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne se fait uniquement dans la salle de lecture ou en ligne. Tout prêt à domicile est exclu.
Accès	L'accès aux fonds est libre et gratuit en principe. Leur utilisation peut toutefois faire l'objet de restrictions légales et contractuelles. La section «Archives bourgeoises» (commune, corporations et abbayes) est soumise à la Loi sur l'archivage (LArch) du canton de Berne du 31 mars 2009. L'accès aux archives privées dépend de chaque contrat et se base sur la LArch. Une demande de consultation peut être déposée pour les fonds soumis en sus à un délai de protection. Les documents non inventoriés et les fonds en état critique de conservation ne peuvent pas être consultés.
Déclaration d'utilisation	Lors de la consultation de fonds touchant aux droits de la personnalité de tiers, la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne peut exiger une déclaration d'utilisation supplémentaire relative aux droits de la personnalité.
Bibliothèque de consultation	La bibliothèque de consultation est accessible librement. Les livres sont à remettre à leur place après consultation.
Manipulation des documents	Les manuscrits et documents d'archives sont des originaux. Ils sont uniques et irremplaçables. Une manipulation appropriée contribue à leur conservation:

- Les documents ne doivent être consultés qu’avec des mains propres.
- Les documents reliés sont consultés sur les cales en mousse mises à disposition. Les pages sont retenues par des serpentins.
- Si l’utilisation de gants ou d’autres mesures sont nécessaires, vous serez instruit par le personnel de la salle de lecture.
- Seul le crayon à papier est autorisé comme outil d’écriture. L’usage de notes autocollantes (Post-it) est interdit, tout comme l’insertion de papiers ou d’autres objets faisant office de marque-pages.
- Il est interdit d’écrire sur les documents, de les décalquer ou de toucher les enluminures.
- Il convient de tourner les pages avec le plus grand soin pour éviter toute détérioration.
- L’ordre des documents dans les boîtes et chemises ne doit pas être modifié.

Signalement

Veillez signaler les détériorations, défauts et manques constatés ou toute erreur manifeste de classement au personnel de la salle de lecture.

Photographier soi-même

Pour autant que les droits de tiers ne s’y opposent pas, les fonds ne présentant aucun risque en matière de conservation et les documents accessibles publiquement peuvent être photographiés avec l’accord préalable du personnel de la salle de lecture. Les documents ne doivent pas être sollicités davantage durant la prise de vue que durant leur consultation. L’utilisation du flash ou d’aides techniques (p. ex. trépied) est interdite.

Responsabilité

Les usagers sont tenus responsables des dommages constatés sur les documents ou de la perte de ceux-ci et doivent verser des dommages et intérêts pour les frais encourus.

Conditions d’utilisation

Protection des données

Les usagers sont tenus de respecter la [Loi fédérale sur la protection des données](#) du 19 juin 1992.

Droit à l'image	Les usagers sont eux-mêmes responsables d'obtenir le consentement des personnes représentées sur une photo avant d'utiliser celle-ci.
Droit d'auteur	Les usagers sont eux-mêmes responsables de respecter la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins du 9 octobre 1992.
Indication des sources	L'utilisation des fonds de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne doit être référencée dans les travaux et publications. La forme de citation minimale recommandée est la suivante: Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, [cote conformément au catalogue en ligne des archives]
Remise d'exemplaires	La Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne se verra remettre un exemplaire de tout travail ou toute publication s'appuyant sur ses fonds, gratuitement et de manière non sollicitée.
Documents numérisés	Les documents numérisés mis à disposition par la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne sur des plateformes en ligne sont soumis aux conditions d'utilisation y indiquées. Les documents numérisés fournis sur commande par la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne ne peuvent être utilisés que pour les motifs convenus, et ne doivent pas être transmis à des tiers sans autorisation écrite de la bibliothèque.
Métadonnées	Les métadonnées descriptives qui figurent dans le catalogue en ligne des archives de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne sont publiées sous la licence CC0 .
Services	
Conseil	Le personnel de la salle de lecture assiste les visiteurs lors de leurs recherches et fournit des informations générales. Sur rendez-vous, les collaborateurs scientifiques leur donnent des renseignements plus spécifiques. Pour les services dépassant l'offre de base, les visiteurs peuvent être référés à des personnes compétentes.
Reproductions	Les offres et coûts figurent sur le feuillet d'information correspondant.

Dispositions finales

Sanctions

La Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne peut interdire l'utilisation de certains fonds aux personnes qui enfreignent le règlement d'utilisation ou ne respectent pas les consignes du personnel de la salle de lecture, les exclure temporairement ou leur refuser l'accès à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne.

Entrée en vigueur

Le règlement d'utilisation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Il remplace la version du 1^{er} juin 2022.